



3986378

**Dénomination :** A.C.L. PARTICIPATIONS

**n° de gestion :** 2011B01912

**n° d'identification :** 531 398 808

**n° de dépôt :** A2011/016058

**Date du dépôt :** 08/07/2011

**Pièce :** ordonnance du Président

SAONE RHONE

- 4 JUIL. 2011

11 185 09035

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE  
LYON AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX ~~REPORTS~~**

Le soussigné

**Monsieur Jacques LAGIER**, né le 20 Août 1966 à GRENOBLE (ISERE), demeurant à MONSTEROUX (38122) 1297 Route de Milieu,

Agissant en qualité de Président de la société ~~SAONE RHONE~~ PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée, au capital de 30 120 Euros, dont le siège social est à SAINT ROMAIN EN GAL (69560) 44 Route Départementale 386, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 5 ~~398~~ 808 RCS LYON,

Représentée par Maître Nicole LOUIS LAFONT, Avocat au barreau de LYON, du Cabinet Juridique SAONE RHONE dont le siège social est à FRANCHEVILLE (69340) 1 Avenue du Chater,

A l'honneur de vous exposer que la société A.C.L. PARTICIPATIONS envisage de procéder à une ~~augmentation~~ de son capital social par voie d'apport en nature de titres de société non cotées qui lui seraient effectués,

- En premier lieu, par Monsieur Jacques LAGIER, lequel envisage de faire apport à la société ACL PARTICIPATIONS de CENT CINQUANTE QUATRE (154) actions, dont il est titulaire dans le capital de la société CABINET JACQUES LAGIER, société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 52 000 Euros, dont le siège social est à SAINT ROMAIN EN GAL (69560) 44 Route Départementale 386, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 423 563 493 RCS LYON,
- En second lieu, par Monsieur Edouard AUGIER, lequel envisage de faire apport à la société ACL PARTICIPATIONS de CINQUANTE SIX (56) actions, dont il est titulaire dans le capital de la société CABINET JACQUES LAGIER, société d'exercice libéral par actions simplifiée, au capital de 52 000 Euros, dont le siège social est à SAINT ROMAIN EN GAL (69560) 44 Route Départementale 386, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 423 563 493 RCS LYON,

Il est précisé que l'objet social de la société CABINET JACQUES LAGIER est :

*L'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaires aux comptes, ainsi que tous conseils et consultations liés à ces activités,*

*Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée.*

*Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet, à l'exception de toute activité visées par les articles 2 et 22 septième alinéa l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.*

Il est précisé que la société A.C.L. PARTICPATIONS, bénéficiaire de cet apport, a elle-même pour objet social :

- *L'exercice de la profession d'expert comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts comptables,*
- *L'exercice de la profession de commissaires aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes,*
- *Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises exerçant la profession d'expert comptable et de commissaires aux comptes, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou d'autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations,*

Cette opération qui se traduira par une augmentation du capital social de la société A.C.L. PARTICPATIONS nécessite l'intervention d'un Commissaire aux apports conformément aux dispositions des articles L 225-147 et R.225-7 et R.225-136 du Code de commerce, lequel sera chargé d'établir un rapport sur ledit apport et leur évaluation.

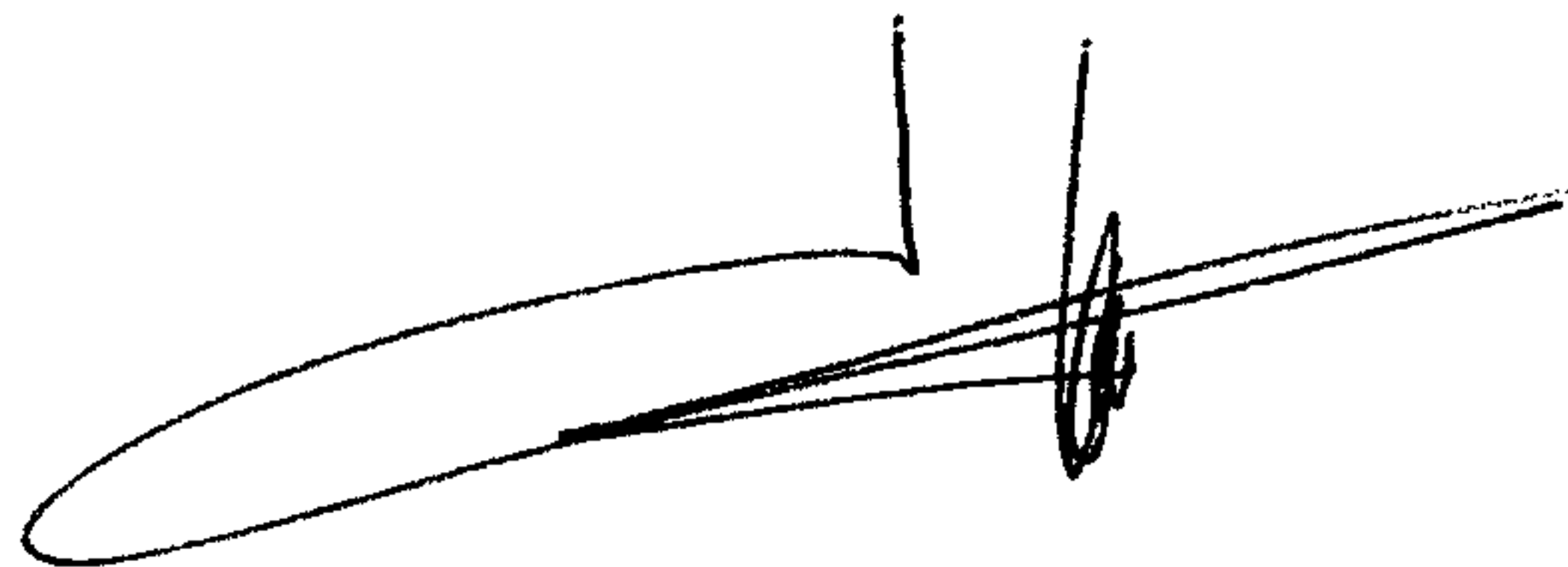
En conséquence,

Le soussigné a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner :

**Monsieur Alain NOVENT**  
21 Quai Riondet  
38200 VIENNE

En qualité de commissaire aux apports avec pour mission de vérifier les apports qui seraient consentis à la société A.C.L. PARTICPATIONS.

Et ce sera justice  
Fait à FRANCHEVILLE  
Le 30 Juin 2011

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small flourish.

# ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède,

Vu les articles L. 225-147 et R.225-136 du Code de commerce

Désignons :

**Monsieur Alain NOVENT**

21 Quai Riondet

38200 VIENNE

comme Commissaire aux Apports qui aura pour mission :

- d'apprécier et évaluer les apports en nature qui doivent être faits par Monsieur Jacques LAGIER et Monsieur Edouard AUGIER à la société A.C.L. PARTICPATIONS, dont le siège social est à SAINT ROMAIN EN GAL (69560) 44 Route Départementale 386,
- et d'en faire rapport, lequel sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce huit jours au moins avant la date de la décision appelée à décider l'augmentation de capital social et tenu au siège social, dans le même délai, à la disposition des associés.

Fait à LYON

En notre cabinet

L'an deux mil onze

Et le 4 juillet 2011.

LE PRÉSIDENT

M. SENGUET

LE GREFFIER

U. FERRIANI

|                         |
|-------------------------|
| <b>G T C LYON</b>       |
| <b>la ORIGINAL</b>      |
| Repertoire N° 4 / 1281  |
| Délivré le 4674         |
| Ordonnance exécutoire   |
| au seul vu de la minute |
| (art. 495 NCPC)         |
| Le Greffier             |